



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 28 janvier 2021

Présidence de Monsieur François Reymond.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis municipal n° 01/21,
- ouï le rapport des commissions de l'urbanisme et des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

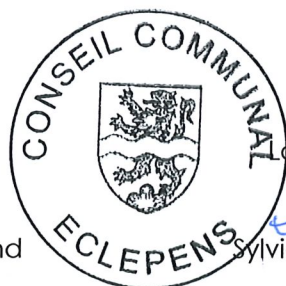
- d'autoriser la Municipalité à faire les travaux de construction d'une conduite d'évacuation des eaux claires au Golliez,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 40'000.00 pour ces travaux,
- de prélever cette somme de Frs. 40'000.00 sur les fonds propres et disponibilités financières pour l'exécution des travaux,
- de porter cette dépense au compte d'investissement no 1410.26 ouvert à cet effet.
- d'autoriser la Municipalité à prélever sur la provision « Fonds de réserve Epuration », compte no 2800.20.

Ainsi délibéré en séance du 28 janvier 2021.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président

François Reymond



La secrétaire

Sylviane Chappuis